



Novum Sub Sole n°60

Les agréments de plusieurs laboratoires arrivent à échéance d'ici fin juin 2018: les experts doivent être vigilants ! L'attention des experts est également attirée sur des améliorations apportées à la Banque de Données des Polluants Non Normés. Un Save The Date est lancé pour une prochaine formation sur S-Risk à Beez, en septembre.

Echéance de l'agrément pour plusieurs laboratoires "sols"

L'Administration attire l'attention des experts sur un point important: plusieurs agréments laboratoire "sols" arrivent à échéance dans les prochains jours. Durant une certaine période, les experts seront confrontés à une offre très limitée de service pour la réalisation des analyses dans le cadre du décret sols.

Pour cette raison, les experts sont invités à rester vigilants et à consulter systématiquement la [liste officielle et actualisée des laboratoires](#) agréés.

Le Base de Données relative aux Polluants Non Normés (BD PNN) a été actualisée

La [base de données relative aux polluants non normés](#), mise à disposition des experts agréés dans le cadre de la réalisation des études de sols en Région wallonne, a été mise à jour.

Les améliorations apportées sont les suivantes :

- Ajout des PNN qui ont fait l'objet d'une demande de la part d'un expert agréé entre septembre 2017 et avril 2018 ;
- Actualisation des valeurs limites par le calcul au moyen de S-RISK WAL d'une série de PNN jugés prioritaires - PNN rencontrés le plus fréquemment - ;
- Ajout des méthodes d'analyse et des limites de quantification pour la matrice eau souterraine ;
- Actualisation d'un protocole de sélection des paramètres physico-chimiques ;
- Ajout d'un protocole visant spécifiquement à la sélection des VTR et à la détermination du caractère cancérigène d'un polluant ;
- Actualisation des conseils pour l'encodage de PNN dans S-RISK WAL ;
- Ajout de consignes en cas de valeur limite inférieure à la limite de quantification ;
- Correction d'erreurs mineures.

Pour certains PNN, les valeurs limites reprises dans la BD PNN ont été calculées uniquement avec le modèle RISC HUMAN. L'expert peut décider de recalculer ces valeurs limites avec S-RISK WAL sur base des paramètres toxicologiques et physico-chimiques repris dans la BD PNN, mais il lui appartiendra de mettre en évidence ce choix et de documenter les calculs dans son étude.

Nous attirons votre attention sur les recommandations de bonne utilisation reprises dans cette base de données.

Les Rapports de contrôle des stations-service

Le chapitre VI., Section 1ère, et plus particulièrement l'article 681bis/71 de l'AGW « station-service » - *AGW du 04 mars 1999 modifiant le titre III du Règlement général pour la protection du travail en insérant des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service* - , **impose la réalisation de contrôles, et de rapports y afférents**, au droit des installations constitutives de la station-service.

Ces rapports ne doivent pas être systématiquement annexés aux études réalisées dans le cadre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols **mais** il y a lieu **dans tous les cas** de mentionner dans le cadre de l'étude préliminaire :

- Si l'ensemble de ces contrôles a été réalisé conformément à la législation ainsi que la conclusion de ceux-ci;
- Si un incident a été relevé, celui-ci doit être décrit et pris en compte dans le cadre de la stratégie d'investigation appliquée.

La DAS se réserve le droit de solliciter la transmission de ces rapports de contrôle dans certains cas spécifiques.

Save the date

La Direction de l'Assainissement des Sols annonce la tenue d'une matinée de formation sur S-Risk, organisée par l'ISSeP. Cette formation aura lieu aux Moulins de Beez une première fois le jeudi 6 septembre et une seconde le lundi 10 septembre.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

